



## Il est des rappels qui suivent chaque prière obligatoire et dont le locuteur - ou l'auteur - ne peut se passer.

Ka'b ibn 'Ujrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Il est des rappels qui suivent chaque prière obligatoire et dont le locuteur - ou l'auteur - ne peut se passer : glorifier Allah trente-trois fois, louer Allah trente-trois fois et proclamer la grandeur d'Allah trente-quatre fois. »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

On tire de ce hadith la prescription de prononcer ces rappels [dire : « SubhânaLlâh ! » (Gloire et Pureté à Allah !) et « Al-ḤamduliLlâh » (Louange à Allah !) trente-trois fois ainsi que « Allâhu Akbar ! » (Allah est plus Grand [que tout] ! ) trente-quatre fois], juste après avoir accompli les cinq prières [obligatoires]. La sagesse étant qu'à l'heure des prières obligatoires, les portes du Ciel s'ouvrent et les œuvres montent. Ainsi, à ce moment précis, toute évocation est plus à même d'être récompensée et mieux rétribuée.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/6259>

